

Saint-Arnoult-en-Yvelines, le 2 juillet 2015



*Saint-Arnoult  
en Yvelines*

**Mesdames et Messieurs les Pétitionnaires de  
la rue Basse et avoisinantes**

78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines

**V/Réf :** votre courrier du 09 février 2015

**N/Réf :** JCH/JMB/AD/2015/1409-21

**Dossier suivi par :** Jean-Michel BRUNEAU

**Service :** Cabinet du Maire

✉ : [cabinetdumaire@say78.fr](mailto:cabinetdumaire@say78.fr)

☎ : 01.30.88.28.85

**Objet : Futur aménagement "zone de rencontre"**

Mesdames, Messieurs,

Par votre pétition en date du 9 février 2015, puis par vos rappels successifs dont le dernier en date du 1<sup>er</sup> juin dernier, vous me faites part à nouveau de vos inquiétudes au sujet de la mise en place d'une "zone de rencontre" dans votre quartier.

Je ne peux que manifester mon étonnement à ce stade devant tant d'inquiétudes à l'égard d'une disposition très largement utilisée en France et dans de nombreuses communes des Yvelines et de l'Essonne. Cet aménagement permet des circulations et des stationnements plus apaisés au sein d'espaces publics de voiries (routière et piétonne) partagées de manière plus conviviale.

Les objectifs qui sont visés au travers de la mise en place de cette zone sont au nombre de quatre:

- Ralentir la vitesse de circulation dans les rues étroites de la ville basse ;
- Inverser clairement et nettement l'ordre des priorités des utilisateurs de la voirie routière (piétons, vélos, motos, automobiles) afin d'obtenir des comportements plus respectueux et attentifs aux autres usagers de la voirie ainsi mieux partagée ;
- faciliter, par un marquage au sol les zones interdites de stationnement et les zones, voir les places autorisées, la circulation dans les rues étroites (exemple : rues des Prêtres, des Bouchers) des véhicules (en particulier les véhicules de secours) et préserver les sorties des propriétés et garages ;
- Enfin, tenter de gagner, à la marge, sur les rues plus plus larges, quelques places de stationnement supplémentaires en les identifiant et en les marquant clairement.

.../...

**Hôtel de Ville**

Place du Jeu de Paume . 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines . Téléphone 01 30 88 25 25 . Télécopie 01 30 59 31 04

*Le destinataire d'une décision qui désire la contester peut saisir le Tribunal Administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la notification de la décision considérée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. (L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).*

Les infractions que vous signalez et qui seraient si nombreuses dans votre quartier (circulations, vitesses, nuisances, stationnements, "sécurité des biens et des personnes", ...) font l'objet d'une vigilance constante et constamment requise auprès de la Police Municipale, ce qui nous avait conduit à cette proposition de nouvelle zone votée dans le courant de l'année 2013, puis entérinée en 2014.

C'est en effet, dans le cadre du Conseil Municipal, mais aussi des commissions municipales de la Sécurité et de la Prévention, de la voirie et de l'assainissement comme au sein du comité extra-municipal de Sécurité, que cette décision et ses modalités d'application d'aménagement furent décidées et concertées, et tout particulièrement fin octobre 2013, pendant 2h30 après une visite sur le terrain.

Les instances municipales ou extra-municipales réunies ultérieurement en 2014 ne firent que reprendre cet aménagement appuyé sur un rapport avec des planches de photos afin d'en concrétiser les détails. Malgré la difficulté de recueillir l'ensemble des desideratas des habitants, les courriers, les mails et les messages transmis au sujet de cet aménagement ont été nombreux et largement pris en compte.

Enfin lors de la visite sur place en octobre 2013, déjà des groupes d'habitants s'étaient constitués et rassemblés, notamment dans la rue Basse et la rue des Bouchers et nous avons pu dialoguer directement avec eux.

L'ensemble des aménagements et équipements prévus ont, il est vrai, nécessité quelques délais pour passer les commandes, réceptionner les équipements, acheter des outils nouveaux pour les services mais désormais tout le matériel est quasiment réuni et la mise en œuvre de ce projet pourra se faire pendant l'été ou l'installation devra être effectuée.

Je suis bien volontiers disposé à vous recevoir dans le cadre d'une discussion claire et mesurée.

Toutefois, il est clair que nous ne reviendrons pas sur le principe de ce projet même si on peut concevoir quelques amodiations ou des adaptations à la marge. La perspective de l'étude de circulation qui démarre ne semble d'ailleurs pas le remettre en cause. Sur le fond, nous avons le sentiment de la justesse de notre choix et que sa pertinence est largement partagée.

Je vous laisse le soin de prendre contact auprès de mon cabinet 01 30 88 28 85 afin d'envisager une réunion.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de mon sincère dévouement.

Le Maire,  
  
Jean-Claude HUSSON



**Hôtel de Ville**

Place du Jeu de Paume . 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines . Téléphone 01 30 88 25 25 . Télécopie 01 30 59 31 04

*Le destinataire d'une décision qui désire la contester peut saisir le Tribunal Administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la notification de la décision considérée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. (L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).*